

Circuit Départemental Jeunes

Règlement Particulier BCV 2018

1.4.1) Objet :

Ce « Règlement Particulier (RP) du Circuit Départemental Jeunes 2018 » précise toutes les conditions et décisions prises pour le bon déroulement de ce CiDJ uniquement.

1.4.2) Autorisation & Organisation :

Ce Trophée Départemental Jeunes de Simples (CiDJ S) 2018 est autorisé par le Comité 05 et par la ligue PACA de badminton sous le numéro : en cours dans Poona avec le numéro de dossier Poona : 1801903. Il est organisé, par délégation du Comité 05 de badminton, par le club : Badminton Club Veynois 05.

1.4.3) Dates, Lieu & Salle :

Ce CiDJ S se disputera le dimanche 11 novembre 2018 au Gymnase Pierre Mendès France, Quartier les Chuassières à Veynes (05400) dans 1 salle (7 terrains de double en Taraflex).

1.4.4) Calendrier d'inscription :

- J-10 : 02/11/2018 → Date limite des inscriptions ;
- J-6 : 05/11/2018 → Date limite de désistement sans justification ;
- J-5 : 06/11/2018 → Date du Tirage Au Sort et prise en compte du CPPH d'après Badplus ;
- J-4 : 07/11/2018 → Envoi aux clubs des convocations.

1.4.5) Droits d'inscription :

Le montant des droits d'inscription est de 10€ pour 1, 2 ou 3 disciplines.

En cas d'arrêt définitif du CiDJ en cours de son déroulement, les droits d'engagements ne seront pas remboursés aux joueurs/clubs.

1.4.6) Conditions d'inscription :

Tout joueur en arrêt de travail ou de maladie pour des raisons médicales ne pourra pas participer au CiDJ pendant la durée de son arrêt sans l'accord écrit (avec les dates et le nom du CiDJ dessus) d'un médecin. Tout joueur en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments devra l'indiquer au juge arbitre avant son premier match du CiDJ, en cas de contrôle anti dopage inopiné.

L'utilisation de substances et de tous moyens destinés à augmenter artificiellement le rendement en vue ou à l'occasion de compétitions et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique et psychique de l'athlète est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des Sports. En cas de contrôle anti-dopage positif consécutif à ce CiDJ, les médailles et les récompenses indûment perçues par le joueur seront retournées au Comité à ses frais.

Tout joueur ayant connaissance d'une sanction disciplinaire à son encontre ne peut pas s'inscrire au CiDJ. Chaque participant inscrit au CiDJ doit connaître les sanctions encourues par un joueur ayant déclaré "FORFAIT" après la date de tirage au sort (voir article «forfaits» du RGC et la procédure de gestion des forfaits et des sanctions de la Fédération).

Les joueurs, au nombre maximum de : 60, pourront s'inscrire pour 1 disciplines différentes (Simple) dans 1 séries (classement/CPPH) au maximum.

La clôture des inscriptions uniquement sur Badiste est fixée au vendredi 2 novembre 2018. Aucune spécification horaire ne sera prise en compte lors de l'inscription des joueurs. Les récompenses seront remises à l'issue de chaque finale (3^{ème}, Finalistes & Vainqueurs). Fin du CiDJ prévue le dimanche vers 19h00.

Les jeunes joueurs ne sont acceptés à s'inscrire à ce CiDJ à partir du classement NC et plus. Sauf en cas de désistement d'un joueur, aucune inscription ne pourra être reçue après la date du tirage au sort.

1.4.7) Têtes de catégories, Tirage au sort & Forfait :

Les têtes de séries voire les têtes de poules seront déterminées à partir du classement du CPPH de la Fédération, pour chaque série et discipline, de la semaine N°40 du tirage au sort qui aura lieu le 06/11/2018 à Aspres-sur-Buëch (05140).

Le logiciel Badplus sera utilisé pour la confection des tableaux.

En cas de forfait, le joueur devra prévenir le club organisateur et/ou la CoDéJe/JA de sa non-participation (si la CoDéJe/JA n'est pas prévenu et/ou sans réception d'un justificatif et/ou avec sanction à posteriori à l'encontre du joueur forfait consécutive à ce CiDJ : les droits d'engagements ne seront pas remboursés) et adressera et postera en courrier suivi, pour une réception dans les 5 jours, les pièces justificatives, à la Commission Régionale d'Arbitrage de la Ligue PACA. En cas d'absence d'email, le caractère volontaire du forfait sera retenu par le juge arbitre. Son/sa partenaire devra prévenir le club organisateur de son choix de nouveau partenaire (proposé par l'organisateur ou par le joueur) ou de sa non-participation, faute de quoi, il/elle sera inscrit(e) automatiquement avec un autre joueur dans la mesure du possible. En cas d'impossibilité, l'organisateur et/ou la CoDéJe/JA avertira le joueur de sa non-participation dans la discipline concernée.

1.4.8) Echancier :

Tous les joueurs seront convoqués 60 minutes au minimum avant l'heure prévue pour leur 1er match.

Les échanciers de chaque jour sont donnés à titre d'information et pourront être modifiés pour le bon déroulement du CiDJ.

Par conséquent les horaires et l'ordre des matches sont donnés à titre indicatif.

Une fois le CiDJ commencé pour chaque discipline de chaque série, les matches peuvent être appelés une heure maximum avant l'horaire prévu pour une meilleure gestion du CiDJ (voir le Règlement Général des Compétitions).

1.4.9) Arbitrage :

Les matchs se joueront en auto-arbitrage (avec si possible des arbitres fédéraux ou faisant office du club organisateur).

Cependant, tout joueur pourra faire appel au juge arbitre, à tout moment du CiDJ, pour régler un conflit ou désigner si possible et si nécessaire, un arbitre (ou faisant office).

1.4.10) Juge-Arbitre & Gestionnaire d'Organisation :

Le JA choisi sera : Philippe COCAGNE (PACA - tél : 06 62 88 08 01).

Le GEO choisi sera : Jean-Yves TOURTET (PACA - tél : 06 76 04 09 26).

1.4.11) Responsabilités des joueurs :

Si un joueur quitte la salle, il le fera sous sa propre responsabilité (voir aussi [l'article 1.4.13](#) du présent règlement particulier).

1.4.12) Accès au plateau de jeu & au Terrain :

Seuls auront accès au plateau de jeu, les joueurs participants à un match du CiDJ et appelés par la table de marque, devant disputer leur match, les conseillers (2 personnes au maximum par ½ terrain) avec une tenue correcte (y compris une paire de chaussure/sandale à leurs pieds) assis sur les chaises prévues du côté de leur joueur et sur le terrain, les membres du club organisateur, le juge arbitre et les arbitres (ou faisant office) et le personnel médical et autres personnes autorisés par le juge arbitre.

Aucun joueur ne sera autorisé à quitter le terrain et son environnement immédiat (sauf aux arrêts de jeu prévus) sans la permission du juge arbitre.

1.4.13) Temps :

Les joueurs disposent de 5 minutes de temps de préparation (dit d'échauffement) pour se rendre sur l'un des 7 terrains désignés et débiter leur match : temps pris entre le 1er appel du match par la table de marque et le début du match (test des volants compris et fait dès l'arrivée sur le terrain).

Passé ce délai, tout joueur non présent sur le terrain pourra être déclaré "forfait" par le juge arbitre.

Les joueurs devront être présents sur le terrain lors des arrêts de jeu prévus à l'annonce des 20 secondes restantes pour reprendre le jeu.

Le temps minimum de repos entre deux matches successifs pour un même joueur sera de 20 minutes.

1.4.14) Volant officiel :

Le volant plume officiel est le : RSL 3 qui sera vendu au prix de 18€ (la boîte de 12 volants).

Le volant plastique officiel est le : Yonex Mavis 500 qui sera vendu au prix de 10€ (la boîte de 6 volants).

1.4.15) Fautes & Lets :

Voir feuille « Lets & Fautes du CiDJ » affichée dans la salle le jour du CiDJ à côté de ce règlement particulier.

1.4.16) Nombre de qualifiés par poule :

Voir la feuille « Nombre de poule et de qualifiés » issue de Badplus affichée dans la salle le jour du CiDJ à côté de ce règlement particulier.

1.4.17) Adoption du règlement particulier:

Toute participation à ce CiDJ implique l'adoption du présent règlement particulier 2018 dans la totalité de ses articles.

Le juge arbitre a le droit de disqualifier tout joueur qui ne respecte pas un des articles du présent règlement particulier.